

## DECISION DU MAIRE

**N° 19/092**

**Portant signature du Marché n°19S02  
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA  
PLACE DE LA LIBERTE:  
LE MAIRE DU LUC-EN-PROVENCE :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122.22

**Vu** le Code de la Commande Publique

**Vu** la délibération n° 16/18 du 24 mars 2016 portant délégations de pouvoirs au Maire et notamment celui de prendre toute décision concernant les marchés

**Considérant** qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 3 juin 2019 avec une remise des offres fixée au 27 juin 2019,

**Considérant** que plusieurs opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

**Considérant** que suite à l'analyse des candidatures et des offres du marché, il apparaît que :

**Considérant** que la société AGENCE PAYSAGE - 3 rue Henri Fabre- 84 000 AVIGNON- arrive en tête du classement des offres. Le candidat a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération.

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est décidé de signer le marché, avec la société AGENCE PAYSAGE. Ledit marché est conclu pour un montant de 44 382.28 € HT € HT pour une durée de 17 mois.

*Télétransmis à Monsieur le Préfet du Var,*

Fait à Le Luc, le 24 septembre 2019

Monsieur le Maire,  


Pascal VERRELLE  


